

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 juillet 2025

TRANSPOSITION DES ACCORDS NATIONAUX INTERPROFESSIONNELS - (N° 1617)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 141

présenté par
M. Turquois

à l'amendement n° 126 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE 10

À la deuxième phrase de l’alinéa 30, supprimer les mots :

« formalisé par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.